



ARRETE N° 2026 – 672
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Brûlée n° 47
Déménagements AGIS
Vendredi 25 Septembre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui me sont conférés,

VU la demande de la Société Déménagements AGIS – Cours Jean de Vienne – 14600 HONFLEUR, afin d'effectuer un déménagement, Rue Brûlée au n° 47, Le Vendredi 25 Septembre 2026, de 7h00 et 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société Déménagements AGIS est autorisée à effectuer un déménagement, Rue BRÛLÉE au n° 47, Le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026, De 7H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Brûlée, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

La rue devra être rouverte à la circulation dès que possible.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit, à proximité du lieu d'intervention, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

ARTICLE 4 : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux piétons d'emprunter le trottoir en face.

ARTICLE 5 : L'accès aux Véhicules de Secours et de Police sera maintenu

ARTICLE 6 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 7 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 3 Septembre 2026

**Le Maire,
Nicolas PUBREUIL**

